

	PepsiCo, Inc.	Date d'entrée en vigueur : 11/01/2012 Révisée le 1 ^{er} septembre 2025
	Titre : POLITIQUE MONDIALE SUR LA CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Page 1 de 8
Service/Auteur : Service mondial de la conformité et de l'éthique		

POLITIQUE MONDIALE SUR LA CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

APERÇU DE LA POLITIQUE

La présente politique met l'accent sur l'obligation de PepsiCo d'agir de façon éthique et responsable dans toutes ses relations commerciales en fournissant un cadre clair qui :

- Interdit à la fois la corruption dans le secteur public et la corruption commerciale
- Traite des processus de diligence raisonnable contre la corruption auxquels un tiers doit se soumettre
- Établit les règles qui doivent être suivies en matière de cadeaux, de repas, de déplacement et de divertissement relatifs à des représentants gouvernementaux
- Décrit les conditions encadrant les dons, commandites et initiatives de responsabilité sociale des entreprises (RSE) impliquant une interaction avec le gouvernement.
- Souligne l'importance de maintenir des registres comptables exacts pour l'ensemble des transactions de PepsiCo

La [FAQ sur la Politique mondiale sur la conformité en matière de lutte contre la corruption](#) de PepsiCo fournit des directives détaillées sur chacun de ces sujets. La FAQ est disponible [ici](#) et sur la page d'accueil du Service de la conformité et d'éthique sur le site [myPepsiCo.com](#) (page d'accueil du Service de la conformité et de l'éthique).

APPLICATION DE LA POLITIQUE

La présente politique s'applique à tous les associés de PepsiCo. Aux fins de la présente politique, les associés de PepsiCo incluent les personnes suivantes :

- Tous les associés de PepsiCo dans le monde (y compris les employés de nos filiales en propriété exclusive)
- Les membres du conseil d'administration de PepsiCo lorsqu'ils agissent à titre d'administrateurs

Qui sont les représentants gouvernementaux?

- Tous les employés du gouvernement, y compris les employés des organismes de réglementation, des administrations, des ministères et d'autres organismes publics comme les universités, les fonctionnaires comme les douaniers et commis aux douanes, et les inspecteurs
- Tout candidat à une instance politique (même si cette personne n'a jamais exercé de poste politique)
- Tout parti politique ou représentant de parti politique
- Les représentants élus à tous les paliers du gouvernement, y compris les maires, les commissaires et les membres des conseils municipaux
- Les représentants d'organismes internationaux publics, comme l'Organisation mondiale de la Santé et la Banque mondiale
- Les membres des forces de l'ordre, de la police et de l'armée
- Les employés d'entreprises appartenant à l'État comme les chemins de fer, compagnies aériennes, hôpitaux et laboratoires, stations d'essence ou prisons
- Les membres de familles royales
- Les employés d'organismes de bienfaisance publics internationaux
- Les conjoints ou membres de la famille immédiate de toute personne mentionnée ci-dessus

	PepsiCo, Inc.	Date d'entrée en vigueur : 11/01/2012 Révisée le 1 ^{er} septembre 2025
	Titre : POLITIQUE MONDIALE SUR LA CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Page 2 de 8
Service/Auteur : Service mondial de la conformité et de l'éthique		

- Les employés, les dirigeants et les administrateurs de toute coentreprise ou société affiliée dont PepsiCo détient la majorité des parts ou contrôle la gestion (p. ex., des filiales consolidées). Lorsque PepsiCo participe à une coentreprise en tant qu'actionnaire ne contrôlant pas la vente et la distribution d'aliments ou de boissons de marque PepsiCo (p. ex., des embouteilleurs), la coentreprise sera informée de la politique de PepsiCo et encouragée à appliquer une norme similaire à ses activités

Les dispositions de la présente politique s'appliquent également, *le cas échéant*, à tous les tiers devant respecter le Code de conduite des fournisseurs de PepsiCo. Il revient aux associés de PepsiCo, qui engagent des entrepreneurs qui ne sont pas en première ligne pour la prestation de services, de communiquer les exigences de la politique, dans toute la mesure permise par la loi locale.

1.0 POTS-DE-VIN ET PAIEMENTS DE FACILITATION

Aucun associé de PepsiCo ne doit donner ou offrir de pot-de-vin ou de paiement de facilitation. PepsiCo ne permet pas de paiement de facilitation et un pareil paiement constitue une violation de la présente politique, même lorsque la loi l'autorise. En conséquence, toutes les références à des pots-de-vin mentionnées dans la présente politique comprennent également les paiements de facilitation.

Les associés de PepsiCo ne doivent jamais verser de pot-de-vin, sauf lorsque le refus d'en verser un crée une menace immédiate pour leur santé ou leur sécurité. Tous les versements de pots-de-vin effectués pour éviter une situation dangereuse et toutes les demandes de pots-de-vin (peu importe si le paiement a été fait) doivent être signalés immédiatement au responsable local du Service de la conformité et d'éthique ou au Service juridique local. Comme stipulé à la [Section 5.0](#) ci-dessous, tous les paiements doivent être consignés avec exactitude.

Qu'est-ce qu'un pot-de-vin?

Un **pot-de-vin** est un paiement, ou une proposition de paiement, d'**un élément de valeur** à un représentant gouvernemental ou à tout individu ou toute entité du secteur privé ou commercial, si le paiement a pour objectif d'inciter le destinataire à abuser de sa position ou de fournir un avantage commercial indu

Qu'est-ce qu'un élément de valeur?

Parmi les **éléments de valeur**, on compte l'argent liquide, ou son équivalent comme les cartes-cadeaux qui peuvent être échangés contre des produits ou de l'argent liquide, les bons d'achat, les cadeaux, les marques d'hospitalité, les repas, les biens, les services ou les marchandises, les billets d'événements, les chèques-cadeaux, les divertissements, les à-côtés de voyage, l'utilisation de résidences de vacances, les billets d'avion ou les nuits d'hébergement, les faveurs spéciales, comme des occasions de formation, d'emploi ou de stage pour les proches et les amis, les options d'achat de titres, les dons à des organismes de bienfaisance désignés, les rabais, les services personnels, les prêts, la signature conjointe d'un prêt ou la promesse d'un emploi futur

	PepsiCo, Inc.	Date d'entrée en vigueur : 11/01/2012 Révisée le 1 ^{er} septembre 2025
	Titre : POLITIQUE MONDIALE SUR LA CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Page 3 de 8
Service/Auteur : Service mondial de la conformité et de l'éthique		

2.0 RISQUES DE CORRUPTION DES TIERS

PepsiCo peut être tenue responsable des actions de ses tiers qui proposent ou versent un pot-de-vin à un représentant gouvernemental au nom de PepsiCo. Les pots-de-vin faits par l'entremise de tiers de PepsiCo sont interdits. Ignorer les indices suggérant que les activités d'un tiers pourraient entraîner le versement d'un pot-de-vin constitue également une violation de la présente politique.

Diligence raisonnable des tiers (VDT)

PepsiCo a mis en place, pour les tiers présentant un risque, un programme de diligence raisonnable contre la corruption, appelé programme VDT. Vous trouverez plus de détails sur le processus de VDT, notamment sur les cinq étapes qu'il comporte, dans le document intitulé **Aperçu du processus de vérification diligente des tiers (VDT) de PepsiCo**, disponible [ici](#) et sur la page d'accueil du Service de la conformité et de l'éthique, ou vous pouvez communiquer avec le Service mondial de la conformité et de l'éthique pour plus d'informations.

Remarque : Aucun associé de PepsiCo n'est autorisé à interagir avec un tiers tant que tous les processus de diligence raisonnable en matière de lutte contre la corruption requis n'ont pas été complétés. Les associés de PepsiCo devront, au moment de l'enregistrement du fournisseur, fournir les documents prouvant que les tiers ont passé avec succès les vérifications appropriées du programme VDT.

Qu'est-ce qu'un paiement de facilitation?

Un **paiement de facilitation** est un paiement versé à un représentant gouvernemental afin d'accélérer des actions ou des services non discrétionnaires comme la protection policière, le service postal, le traitement de visa, les demandes de permis ou de licences, le dédouanement de marchandises ou la fourniture de service téléphonique, d'eau et d'électricité. **PepsiCo interdit strictement les paiements de facilitation.**

Qu'est-ce qu'un tiers?

Dans le cadre de la présente politique, un tiers est toute personne que PepsiCo engage, comme des fournisseurs, des agents, des consultants ou des prestataires de services. Les distributeurs qui achètent des produits de PepsiCo à des prix négociés, qui prennent possession de la marchandise et qui la revendent à des clients finaux conformément aux conditions négociées avec PepsiCo, sont également considérés comme des tiers.

3.0 CADEAUX, REPAS, DÉPLACEMENT ET DIVERTISSEMENT POUR LES REPRÉSENTANTS GOUVERNEMENTAUX*

Pour connaître les exigences détaillées concernant les cadeaux d'entreprise provenant de clients, fournisseurs et autres tiers, ou venant de ceux-ci, veuillez consulter la **Politique mondiale sur les cadeaux d'entreprise.*

Les cadeaux, les repas, les déplacements et les divertissements sont susceptibles d'influencer indûment les représentants gouvernementaux. Par conséquent, il est généralement déconseillé aux employé-es de PepsiCo d'offrir des cadeaux ou de l'hospitalité à un représentant du gouvernement. Toutefois, dans des circonstances limitées, un cadeau ou une marque d'hospitalité raisonnable pour un représentant gouvernemental peut être autorisé, pourvu que :

	PepsiCo, Inc.	Date d'entrée en vigueur : 11/01/2012 Révisée le 1 ^{er} septembre 2025
	Titre : POLITIQUE MONDIALE SUR LA CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Page 4 de 8
Service/Auteur : Service mondial de la conformité et de l'éthique		

- (1) les frais respectent un certain nombre d'exigences minimales énoncées ci-dessous;
- (2) l'associé PepsiCo reçoive **l'approbation écrite préalable du responsable local du Service de la conformité et d'éthique ou du Service juridique local**

Exigences minimales pour les frais impliquant des représentants gouvernementaux¹

Avant d'offrir un cadeau ou une marque d'hospitalité à un représentant gouvernemental, vous devez au moins veiller à ce que ceux-ci soient :

- Donnés de bonne foi, sans attendre en retour de faveur ni de privilège ou d'avantage commercial indus
- Raisonables* et communs, c'est-à-dire conformes aux règles de courtoisie généralement reconnues dans le monde des affaires
- Remis en toute transparence et de façon non dissimulée
- Offerts à l'occasion, sans donner l'apparence d'être inappropriés
- Autorisés selon les lois et les règlements locaux

* Pour déterminer le caractère raisonnable d'une marque d'hospitalité, reportez-vous aux seuils généraux fixés dans la Section III et dans l'annexe H4 de la [Politique mondiale sur les déplacements et les divertissements](#) de SpendWise.

<u>Les cadeaux aux représentants gouvernementaux doivent également respecter les autres exigences suivantes :</u>	<u>Les marques d'hospitalité aux représentants gouvernementaux doivent également respecter les autres exigences suivantes :</u>
• avoir une valeur nominale (généralement moins de 100 \$ US) • être offerts au nom de PepsiCo et non à titre personnel	• avoir un objectif commercial légitime et honnête • avoir un lien direct ou être associé aux activités de PepsiCo

¹ D'autres approbations concernant le financement de campagnes électorales, l'éthique gouvernementale, le lobbying et la divulgation de renseignements peuvent également être requises, étant donné que certains règlements et lois nationaux peuvent imposer des restrictions et des exemptions différentes de celles décrites dans la présente politique.

	PepsiCo, Inc.	Date d'entrée en vigueur : 11/01/2012 Révisée le 1 ^{er} septembre 2025
	Titre : POLITIQUE MONDIALE SUR LA CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Page 5 de 8
Service/Auteur : Service mondial de la conformité et de l'éthique		

Approbation préalable écrite

Toutes les demandes d'approbation préalable de cadeau, de repas, de déplacement et de divertissement pour les représentants gouvernementaux doivent être soumises en remplissant un bref formulaire en ligne (formulaire d'approbation préalable) disponible [ici](#) ou sur la page d'accueil du Service de la conformité et d'éthique.

Exemptions en matière d'approbation préalable

En fonction des lois et des règlements locaux en vigueur, l'approbation préalable n'est pas nécessaire pour les frais associés à un représentant gouvernemental dans les situations suivantes uniquement :

- Offrir (ou à l'égard d'une entité gouvernementale, faire un don, voir la Section 4.0 ci-dessous) des articles promotionnels ou publicitaires arborant le logo de PepsiCo (comme des balles de golf, des T-shirts ou tout article similaire arborant le logo de PepsiCo), d'une valeur de 100,00 \$ US ou moins par représentant du gouvernement (sans dépasser les 200,00 \$ US par représentant du gouvernement par an, et en ce qui concerne une entité du secteur public, sans dépasser 1 000,00 \$ US par an)
- Offrir une marque d'hospitalité minime à un représentant gouvernemental, comme un sandwich, une boisson, une collation, etc., dans les locaux de PepsiCo ou à l'extérieur, pour un total de 10 \$ US, dans la mesure où cette marque d'hospitalité est associée aux activités de PepsiCo

Ces exemptions ne permettent PAS d'offrir des marques d'hospitalité récurrentes ou répétitives à un représentant gouvernemental, même pour un montant de 10 \$ US ou moins à chaque fois, depuis n'importe quelle source PepsiCo.

Documentation aux fins de remboursement

Lorsqu'ils demandent le remboursement d'un élément de valeur fourni à un représentant gouvernemental, les associés de PepsiCo doivent indiquer clairement sur leur rapport de remboursement le nom, le titre et l'affiliation gouvernementale du représentant gouvernemental ainsi que l'objet des frais, et ils doivent présenter un reçu pour les frais, peu importe la valeur. En outre, l'autorisation écrite autorisant les frais doit être soumise. Les associés de PepsiCo doivent sélectionner la catégorie de frais pour « Représentant gouvernemental » appropriée disponible dans le système local d'information sur les frais (p. ex., Concur).

Qu'est-ce qu'une entité gouvernementale?

- Tout gouvernement, organisme de réglementation, administration ou ministère, comme les services de sécurité, de la santé et fiscaux, les agences de délivrance de licences et les autorités douanières, les services de police ou d'incendie et les militaires;
- Tout organisme public ou toute entité appartenant à l'État, comme les universités publiques, les laboratoires, les stations de télévision ou les hôpitaux;
- Toute entreprise commerciale contrôlée par l'État même si elle n'est pas détenue majoritairement, comme une participation minoritaire dans des compagnies aériennes publiques ou des entreprises de services publics gérées par le gouvernement;
- Organisations internationales publiques, comme l'Organisation mondiale de la Santé, la Banque mondiale, les organisations internationales du travail ou les organismes de bienfaisance internationaux
- Partis politiques

	PepsiCo, Inc.	Date d'entrée en vigueur : 11/01/2012 Révisée le 1 ^{er} septembre 2025
	Titre : POLITIQUE MONDIALE SUR LA CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Page 6 de 8
Service/Auteur : Service mondial de la conformité et de l'éthique		

Aucun gestionnaire de PepsiCo ne peut approuver la demande de remboursement d'un subordonné direct pour des frais engagés au nom d'un représentant gouvernemental sans preuve d'une approbation préalable écrite. Les gestionnaires de PepsiCo seront invités à confirmer qu'il existe une approbation préalable valide avant d'autoriser le remboursement.

4.0 DONS, COMMANDITES, ÉVÉNEMENTS D'ENTREPRISE ET ACTIVITÉS DE RSE À OU EN FAVEUR D'ENTITÉS GOUVERNEMENTALES OU PRÉSENTANT DES LIENS AVEC DES REPRÉSENTANTS GOUVERNEMENTAUX

Les dons de bienfaisance ou les commandites proposés directement ou indirectement à un représentant gouvernemental sont formellement interdits. Toutefois, des dons ou des commandites proposés à des entités gouvernementales ou des entités *présentant* des liens avec un représentant gouvernemental peuvent être accordés dans certaines circonstances. Dans la présente politique, le bénéficiaire d'un don ou d'une commandite est considéré comme « présentant des liens » avec un représentant gouvernemental si l'entité bénéficiaire est connue comme étant détenue, gérée ou directement contrôlée par un représentant gouvernemental, y compris lorsqu'un représentant gouvernemental siège au conseil d'administration.

Tous les dons doivent être faits uniquement à des fins purement caritatives, sans avoir l'intention d'influencer une décision d'affaires particulière. Toutes les commandites doivent avoir comme objectif de favoriser des intérêts commerciaux légitimes.

Puisque les événements d'entreprise peuvent inclure des représentants du gouvernement présents, et puisque les activités de RSE impliquent fréquemment des interactions avec les municipalités locales, tout événement d'entreprise ou toute initiative de RSE concernant une entité gouvernementale ou présentant des liens avec une entité gouvernementale doit également respecter la présente politique. Cependant, la présente politique ne concerne pas les dons de bienfaisance, les commandites, les événements d'entreprise ou les activités de RSE effectués par PepsiCo destinés à des entités non gouvernementales ou associés à des représentants non gouvernementaux. Dans ces cas, consultez la **Politique mondiale sur les dons** ou les **Politiques de SpendWise** pour connaître les exigences détaillées concernant ces activités.

Qu'est-ce qu'un don?

- Les dons comprennent tout élément de valeur, notamment le don de sommes d'argent, de produits ou de ressources de l'entreprise (y compris le temps du personnel) et qui est donné au compte de PepsiCo pour créer de la bonne volonté ou promouvoir un objectif caritatif, y compris le soutien financier, les produits, le temps du personnel et l'équipement ou d'autres biens matériels.

Qu'est-ce qu'une commandite?

- Une entente dans le cadre de laquelle PepsiCo paie pour être associée à ou pour soutenir une organisation, un projet, un événement ou un programme particulier

Qu'est-ce qu'un événement d'entreprise?

- Une réunion, une conférence, une formation ou tout autre rassemblement professionnel **organisé ou accueilli par PepsiCo** dans ou à l'extérieur de ses installations, y compris ses employés ou les parties prenantes externes

Qu'est-ce qu'une activité de RSE?

- Un investissement communautaire dans le cadre duquel PepsiCo participe à des initiatives visant à améliorer la société et l'environnement tout en favorisant une image de marque positive pour PepsiCo

	PepsiCo, Inc.	Date d'entrée en vigueur : 11/01/2012 Révisée le 1 ^{er} septembre 2025
	Titre : POLITIQUE MONDIALE SUR LA CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Page 7 de 8
Service/Auteur : Service mondial de la conformité et de l'éthique		

Exigence d'approbation préalable

Si un don, une commandite, un événement d'entreprise ou une activité de RSE est destiné à une entité gouvernementale ou est lié à un représentant gouvernemental et *ne fait pas déjà l'objet d'un examen juridique*, **vous devez obtenir une approbation préalable écrite du responsable local du Service de la conformité et d'éthique ou du Service juridique local.**² Toutes les demandes d'approbation préalable doivent être soumises par écrit, en utilisant le formulaire d'approbation préalable en ligne, de la manière décrite à la Section 3.0 ci-dessus.

Veuillez consulter votre responsable local du Service de la conformité et d'éthique ou votre Service juridique local pour connaître les exigences supplémentaires applicables pour les dons de bienfaisance, les commandites, les événements d'entreprise et les activités de RSE destinés à des entités gouvernementales ou présentant des liens avec des représentants gouvernementaux.

5.0 TENUE DE REGISTRES COMPTABLES EXACTS

PepsiCo a l'obligation de préparer et de tenir des livres et des registres qui reflètent fidèlement et précisément chaque transaction concernant les activités de PepsiCo et qui fournissent suffisamment de renseignements pour permettre une compréhension complète de celles-ci. Les transactions ne doivent jamais être effectuées sans l'approbation d'un responsable et doivent être comptabilisées en toute transparence, de manière à permettre une préparation soignée des rapports financiers. Tous les associés de PepsiCo doivent s'assurer de respecter les exigences en matière de tenue de livres comptables qui s'appliquent à leur rôle et à leurs responsabilités.

6.0 SIGNALEMENT DE VIOLATIONS PRÉSUMÉES

Tous les associés de PepsiCo sont tenus de signaler toute violation présumée de la présente politique ou de toute loi anticorruption applicable au responsable local du Service de la conformité et d'éthique ou au Service juridique local. Les violations présumées peuvent également être signalées par le biais de la ligne d'assistance Speak Up. Les signalements faits à la ligne d'assistance Speak Up peuvent être faits de façon anonyme. La Politique mondiale de protection contre les représailles de PepsiCo interdit les représailles contre toute personne qui signale de bonne foi ce qu'elle croit être une violation du Code de conduite mondial, des politiques de PepsiCo ou de la loi.

² Si vous vous demandez si les frais doivent être approuvés au préalable, demandez conseil au responsable local du Service de la conformité et de l'éthique ou au Service juridique local, ou bien soumettez directement une demande d'approbation préalable.

	PepsiCo, Inc.	Date d'entrée en vigueur : 11/01/2012 Révisée le 1 ^{er} septembre 2025
	Titre : POLITIQUE MONDIALE SUR LA CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Page 8 de 8
Service/Auteur : Service mondial de la conformité et de l'éthique		

7.0 MESURES DISCIPLINAIRES EN CAS DE VIOLATION DE LA PRÉSENTE POLITIQUE

Tout associé de PepsiCo qui viole la présente politique pourrait faire l'objet de mesures disciplinaires, comme déterminées par l'entreprise, pouvant aller jusqu'au congédiement.

8.0 EXEMPTIONS À LA POLITIQUE

Toute exemption accordée sur une base exceptionnelle doit être approuvée par écrit par le responsable local de la conformité et de l'éthique compétent ou le Service juridique local et certaines exemptions doivent également être approuvées par écrit par le responsable mondial de la conformité et de l'éthique et l'avocat général mondial.